

COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

PRÉSENTS : M. PHILIPPE CALMUS, MME NATHALIE DESMAREST, M. PASCAL BECQUET, M. BENOÎT ADAMCZYK, M. JEAN ROZET, M. PATRICK DUPONT, MME CÉLINE BERNARD, M. BRUNO REMY, MME SABRINA DELEBECQUE-RAPIN, M. DIDIER PETIT, MME PASCALE BOURGUET, M. CYRILLE LECACHEUR, MME NELLY MESSIEUX

ABSENTS EXCUSÉS : MME CHRISTELLE MIKA QUI A DONNÉ PROCURATION À MME NATHALIE DESMAREST

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PASCAL BECQUET

M. LE MAIRE DEMANDE S' IL EST POSSIBLE D'AJOUTER UN POINT À L'ORDRE DU JOUR : INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL.

L'ASSEMBLÉE, À L'UNANIMITÉ DONNE SON ACCORD.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18/06/2018

M. ADAMCZYK ÉMET QUELQUES RÉSERVES

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 1 VOIX CONTRE ET 13 VOIX POUR,

→ APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18/06/2018

2) DEMANDE DE SUBVENTION DETR : TOITURE RUE ABBÉ DUPLOYÉ

M. LE MAIRE RAPPELLE QUE LE MONTANT DES TRAVAUX EST DE 33 338.50 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ SOLLICITE UNE SUBVENTION À HAUTEUR DE 50 % AU TITRE DE LA DETR

3) DEMANDE DE SUBVENTION DETR : CHEMIN DU MARAIS

M. LE MAIRE RAPPELLE QUE LE MONTANT DES TRAVAUX EST DE 26 500 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ SOLLICITE UNE SUBVENTION À HAUTEUR DE 80 % AU TITRE DE LA DETR

4) DEMANDE DE SUBVENTION DETR : TERRAIN MULTISPORT

M. LE MAIRE RAPPELLE QUE LE MONTANT DES TRAVAUX EST DE 49 694.50 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ SOLLICITE UNE SUBVENTION À HAUTEUR DE 50 % AU TITRE DE LA DETR

5) USEDA : RÉNOVATION EP ACCIDENTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ ACCEPTE LE DEVIS PRÉSENTÉ POUR UN MONTANT DE 2 871.76 €

6) COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE SUR LE SUJET,

LES CONSEILLERS SE PORTANT CANDIDATS SONT LES SUIVANTS :

LISTE 1

PASCAL BECQUET
NATHALIE DESMAREST
PATRICK DUPONT
PASCALE BOURGUET
JEAN ROZET
BENOIT ADAMCZYK

LISTE 2

CYRILLE LECACHEUR
NELLY MESSIEUX

7) STRUCTURE PORTEUSE ZPS ET ZSC MARAIS DE LA SOUCHE

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ ACCEPTE D'ÊTRE STRUCTURE PORTEUSE POUR LA ZPS ET LA ZSC DES MARAIS DE LA SOUCHE.

8) RÈGLEMENT CIMETIÈRE

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. BECQUET,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

M. ADAMCZYK PROPOSE UN ADDITIF À L'ARTICLE 3 : DANS LE CAS OÙ LES TRAVAUX NE SERAIENT PAS EFFECTUÉS DANS L'ANNÉE QUI SUIT LA RÉSERVATION, LA COMMUNE SE RÉSERVE LE DROIT DE REPRENDRE LA CONCESSION. LE CONSEIL MUNICIPAL N'Y VOIT PAS D'INCONVÉNIENT SOUS RÉSERVE QUE CE SOIT LÉGAL.

9) RÈGLEMENT COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. BECQUET

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE RÈGLEMENT DU COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

10) RÈGLEMENT SALLE POLYVALENTE

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. BECQUET,

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 1 ABSTENTION ET 13 VOIX POUR,

→ APPROUVE LE NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

11) TARIFS SALLE POLYVALENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 1 ABSTENTION ET 13 VOIX POUR,

→ APPROUVE LES TARIFS SUIVANTS :

SALLE SANS LA CUISINE	POUR 1 JOURNÉE	POUR LE WEEK-END
POUR LES PARTICULIERS DE LA COMMUNE	190 €	250 €
POUR LES PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS DE L'EXTÉRIEUR	280 €	370 €

SALLE AVEC LA CUISINE	POUR 1 JOURNÉE	POUR LE WEEK-END
POUR LES PARTICULIERS DE LA COMMUNE	230 €	310 €
POUR LES PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS DE L'EXTÉRIEUR	350 €	450 €

→ DIT QUE CES TARIFS SERONT APPLICABLES AU 1/01/2019

12) RÈGLEMENT SALLE PADOVANI

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE RÈGLEMENT DE LA SALLE PADOVANI

13) TARIFS SALLE PADOVANI

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LES TARIFS SUIVANTS :

SALLE SANS LA CUISINE	POUR 1 JOURNÉE OU UN WEEK-END
POUR LES PARTICULIERS DE LA COMMUNE	80 €
POUR LES PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS DE L'EXTÉRIEUR	110 €

SALLE AVEC LA CUISINE	POUR 1 JOURNÉE OU UN WEEK-END
POUR LES PARTICULIERS DE LA COMMUNE	110 €
POUR LES PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS DE L'EXTÉRIEUR	150 €

→ DIT QUE CES TARIFS SERONT APPLICABLES AU 1/01/2019

14) AUTORISATION DE SIGNATURE DE BAIL ET FIXATION DES TARIFS DE LOCATION : MAISON MÉDICALE

APRÈS CERTAINS RAPPELS M. LE MAIRE INSISTE SUR LE FAIT QUE LA COMMUNE NE PRENDRA AUCUNE CHARGE À SON COMPTE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 1 VOIX CONTRE (VOTE CONTRE DE M. ADAMCZYK AU MOTIF QUE NOUS N'AVONS PAS ENCORE LA DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ) ET 13 VOIX POUR,

→ DÉCIDE DU MONTANT DES LOYERS SUIVANTS :

MÉDECIN 1 : 400 € / MOIS

MÉDECIN 2 : 400 € / MOIS

INFIRMIÈRES : 270 € / MOIS

ERGOTHÉRAPEUTE : 250 € / MOIS

PODOLOGUE (CABINET PARTAGÉ : 90 € / MOIS POUR 1 JOUR PAR SEMAINE

KINÉSITHÉRAPEUTE : 500 € / MOIS

DENTISTE : 600 € / MOIS

→ DIT QUE LE LOYER SERA ÉVOLUTIF EN FONCTION DE L'OCCUPATION DES LOCAUX PAR LES PERSONNELS DE SANTÉ

→ DIT QUE LES CHARGES INCOMBERONT AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

→ AUTORISE M. LE MAIRE À SIGNER LE BAIL

15) AUTORISATION DE SIGNATURE DE BAIL : 35 RUE ABBÉ DUPLOYÉ APPARTEMENT 3

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ AUTORISE M. LE MAIRE À SIGNER LE BAIL POUR LE LOGEMENT SIS 35 RUE ABBÉ DUPLOYÉ, APPARTEMENT 3, OCCUPÉ PAR M. BÉCRET LUCAS ET Mlle DUPONT ALISON.

→ DIT QUE LE LOYER MENSUEL EST FIXÉ À 490 €

16) RENOUVELLEMENT DE BAIL AVEC L'ASMSL : LOCAUX MAIRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ AUTORISE M. LE MAIRE À SIGNER LE RENOUELEMENT DE BAIL POUR LES LOCAUX OCCUPÉS PAR L'ASSOCIATION SYNDICALE DES MARAIS SEPTENTRIONAUX DU LAONNOIS JUSQU'À LA DATE D'EMMÉNAGEMENT AU 30 RUE DU MARÉCHAL LECLERC

→ DIT QUE LE MONTANT DU LOYER EST FIXÉ À 203.55 €.

17) AUTORISATION DE SIGNATURE DE BAIL AVEC L'ASMSL : LOCAUX 30 RUE DU MARÉCHAL LECLERC ET APPROBATION DU MONTANT DU LOYER

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 1 VOIX CONTRE ET 13 VOIX POUR,

→ AUTORISE M. LE MAIRE À SIGNER LE BAIL AVEC L'ASSOCIATION SYNDICALE DES MARAIS SEPTENTRIONAUX DU LAONNOIS POUR LE LOCAL SITUÉ AU 30 RUE DU MARÉCHAL LECLERC

→ DIT QUE LE MONTANT DU LOYER MENSUEL EST FIXÉ À 400 €

M. ADAMCZYK REGRETTE LE MONTANT TRÈS FAIBLE DE CE LOYER

18) CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PRÉVENTION ET SANTÉ 2019-2021 AVEC LE CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ AUTORISE M. LE MAIRE À SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PRÉVENTION ET SANTÉ 2019-2021 AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AISNE

19) GROUPEMENT DE COMMANDE : ÉTUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE DE NE PAS DONNER SUITE À LA PROPOSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR UN GROUPEMENT DE COMMANDE AYANT POUR OBJET UNE ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

20) OFFRE DE SERVICE D'UNE GUIDE CONFÉRENCIÈRE

M. LE MAIRE, CONCERNÉ PAR UN LIEN DE PARENTÉ, SORT DE LA SALLE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE DE NE PAS DONNER SUITE À CETTE PROPOSITION

21) INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ ACCEPTE DE RÉGLER LA SOMME DE 398.83 € À M. PATRICK ROBIN, RECEVEUR MUNICIPAL AU TITRE DES INDEMNITÉS DE CONSEIL DE L'ANNÉE 2018

QUESTIONS DIVERSES :

M. LE MAIRE DONNE LECTURE DE 2 CERTIFICATS ADMINISTRATIFS :

- BUDGET COMMUNAL : EMISSION D'UN MANDAT DE 6.16 € SUR LES DÉPENSES IMPRÉVUES

- BUDGET ASSAINISSEMENT : EMISSION D'UN MANDAT DE 29.50 € SUR LES DÉPENSES IMPRÉVUES

M. REMY REVIENT SUR L'INCENDIE QUI A EU LIEU AU CARREFOUR DE LA BASILIQUE ET SUGGÈRE QUE LA COMMUNE PUISSE DISPOSER D'UN LOGEMENT VACANT POUR LES SITUATIONS D'URGENCE. M. ADAMCZYK DEMANDE SI LES BAILLEURS SOCIAUX ONT ÉTÉ CONTACTÉS. L'ASSEMBLÉE EXPLIQUE QUE LA LOCATAIRE, SINISTRÉE, SOUHAITAIT RESTER SUR LIESSE ET QU'IL FALLAIT LA RELOGER LE SOIR MÊME. LA SOLUTION DE RELOGEMENT À L'ANCIENNE GENDARMERIE DONNE SATISFACTION À LA LOCATAIRE.

MME MESSIEUX DEMANDE SI LES BAISSSES DE SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS PAR LE DÉPARTEMENT AURONT DES CONSÉQUENCES POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES. M. LE MAIRE EXPOSE À L'ASSEMBLÉE LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ACTUELLES DU DÉPARTEMENT ET PRÉCISE QUE LES ASSOCIATIONS LOCALES SERONT PEU IMPACTÉES PAR LES BAISSSES DE SUBVENTIONS DU DÉPARTEMENT.

MME MESSIEUX DEMANDE SI UNE VISITE DE LA MAISON MÉDICALE EST PRÉVUE POUR LES ÉLUS ET LA POPULATION. M. LE MAIRE RÉPOND QUE LES ÉLUS PEUVENT VISITER À LEUR CONVENANCE ET QU'UNE INAUGURATION AURA LIEU LORSQUE LA DEUXIÈME PARTIE SERA CONSTRUITE (BÂTIMENT POUR LE DENTISTE ET LE KINÉSITHÉRAPEUTE).

M. DUPONT PROPOSE UNE VISITE À L'ISSUE DU CONSEIL MUNICIPAL.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 H 00.

**LE MAIRE
PHILIPPE CALMUS**

**LE SECRÉTAIRE
PASCAL BECQUET**